



Quel solution quand on est en conflit avec son employeur

Par **titiskahina**, le **25/12/2013** à **10:21**

Bonjour,

suite a un recommandé que j'ai envoyé a ma patronne pour qu'elle respecte mon contrat CIE en CDI 20h par semaine.j'ai reçu un avenant changeant mes jours et heures de travail j'ai refuser de le signer car elle sait que pour raison familiale je ne peux pas , etant en arret maladie jusqu'au 22 décembre 2013 je lui est renvoyer une lettre recomandée pour lui signifier que je reprendré le 26 décembre 2013 à 9 h mon poste de coiffeuse 20 h semaine , j'ai reçu de sa part une autre lettre me demandant de me présenter au salon le lundi 23 décembre à 9 h pour effectuer les nouveaux jours et horaires hors je n'ai eu ce courrier que le matin du 23 décembre 2013 et je lui est donc renvoyé un courrier recommandé lui resignifiant mon refus de ses nouveaux jours et horaires et que je me présenterai le 26 decemndre à 9h et la elle m'a fait parvenir une lettre par huissier signifiant mon absence injustifier le 23 et 24 décembre 2013 et pour que je reprenne mon poste à 17h le 26 décembre donc au nouveaux horaires , moi je me présenterai demain à 9h.Elle veut que je démissionne car si elle me licencie elle devra rembourser les aides qu'elle a eu par pole-emploi .

D'ou ma question que je puis -je faire car elle va tout faire pour que je parte et la je sais pas combien de temps je vais le supportée

merci d'avances pour vos réponses